Parc national des Ecrins

Conseil d'administration du 3 juillet 2015

Résolution n° 2015/ 19– CA

Création d'un fonds de dotation des parcs nationaux de France

Le Conseil d'administration du Parc national des Ecrins,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R 331-40,

Vu le souhait exprimé par le Conseil d'administration de Parcs nationaux de France de créer un fonds de dotation au bénéfice de l'ensemble des parcs nationaux,

Vu le dossier présenté par le directeur,

Considérant l'intérêt d'un tel fonds pour renforcer les relations avec le secteur privé et accroître les ressources destinées à la mise en œuvre d'actions bénéfiques à l'environnement,

Décide :

1. Le Conseil d'administration donne un avis de principe favorable à la création d'un fonds de dotation au bénéfice de l'ensemble des parcs nationaux

2. Le Conseil d'administration souhaite obtenir des éléments d'analyse plus avancés pour se prononcer définitivement sur la création d'un tel fonds et sur les engagements que pourrait prendre le Parc national des Ecrins sur ce sujet.

3 . Le Conseil d'Administration demande que la création de ce fonds s'accompagne de la mise en place d'un comité d'éthique

Le président par intérim du conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le directeur

Bertrand GALTIER